

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2 DU ROEE À ÉNERGIR
**Énergir — Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts
et la structure tarifaire d'Énergir**

RÉGIE DE L'ÉNERGIE — DOSSIER R-3867-2013, Phase 2B- Volet 1A

PRÉSENTATION DE LA PREUVE RÉVISÉE SUR LA REFONTE DES SERVICES DE FOURNITURE, DE TRANSPORT ET D'ÉQUILIBRAGE

1. Références

- i) B-0601, page 10
- ii) B-0601, page 12
- iii) B-0601, page 20

Préambule

- Réf. i) La Référence i) présente la simulation des taux et des revenus de transport et d'équilibrage
- Réf. ii) La Référence ii) présente les étapes reliées à la fermeture annuelle, soient les 3 étapes de mises à jour et d'ajustements.
- Réf. iii) La Référence iii) présente les différences entre la méthode de l'expert Elenchus et la méthode proposée par Énergir, du point de vue d'Énergir

Questions :

1.1 Veuillez confirmer ou infirmer la compréhension du ROEE par rapport à la Référence i) : Pour les étapes C et D les résultats présentés ont été simulés avec les données de la clientèle présentée par l'ACIG ainsi que par d'autres clients susceptibles de faire venir de la fourniture par leur propre moyen.

- 1.1.1 Si vous confirmez : veuillez brosser un portrait sommaire des types de clients en portant une attention aux clients qui ne sont pas représentés par l'ACIG.
- 1.1.2 Si vous infirmez : veuillez expliquer.

- 1.2 Toujours à la Référence i), veuillez présenter les raisons qui expliquent pourquoi « les volumes du tarif 5 ont été répartis à parts égales entre le tarif 1 et le tarif 4 pour les fins de la simulation » et quels ont été les critères de répartition tels que présentés en référence i) ?
- 1.3 Veuillez présenter les raisons qui expliquent la différence marquée de volumes simulés au tarif 3 par rapport au volume des tarifs 1 et 4. Est-ce uniquement dû à la répartition des volumes du tarif 5 ?
- 1.4 En regard à la Référence ii) veuillez confirmer ou infirmer la compréhension du ROEÉ : Les résultats de l'étape 3 « 3) Ajustements additionnels relatifs aux besoins saisonniers » d'une année X, n'auront pas nécessairement d'impact sur l'étape 1 « Mise à jour des outils du plan d'approvisionnement en début d'année tarifaire » des années X+1 ou X+2.
- 1.4.1 Si vous infirmez : veuillez expliquer.
- 1.5 En regard à la Référence ii) veuillez présenter des exemples dans les dernières années qui vous auraient amené à demander des modifications à l'étape 1.
- 1.6 À la Référence iii), il est mentionné qu' « Énergir propose la méthode la plus représentative de celle proposée par l'expert considérant le contexte dans lequel elle évolue et les contraintes auxquelles elle fait face. ». Veuillez préciser les éléments du contexte et les contraintes auxquelles Énergir réfèrent.